



**Katrin JADIN**  
*Députée fédérale*  
*Echevine d'Eupen*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La criminalité pharmaceutique ? Méfiez-vous des médicaments vendus sur internet !**

**- Bruxelles, le 5 février 2019 -**

Alors que certains **médicaments basiques** seront commercialisés **dans des supermarchés**, des pratiques illégales de ventes de produits, parfois dangereux, perdurent sur le net. Inquiétée par la vente de puissants somnifères sur des sites de vente en ligne ou de seconde main, la **Députée fédérale Katrin JADIN (MR)** a interrogé la **Ministre de la Santé Maggie DE BLOCK (OpenVLD)** sur ces produits **vendus illégalement**.

La Ministre a répondu que « *depuis 2014, l'Agence fédérale des médicaments et des produits (AFMPS) a traité environ **200 dossiers relatifs à la vente illégale de médicaments sur internet**. Plusieurs dossiers ont abouti à des **sanctions pénales** ».*

À cet égard, l'AFMPS dispose d'une Unité spéciale composée de 11 agents chargés de mener des enquêtes en matière de **criminalité pharmaceutique**. Les plaintes sont généralement déposées par des **citoyens inquiets** ou des institutions constatant des **irrégularités**.

Maggie DE BLOCK estime qu'il « *est très important de noter que la lutte contre la criminalité pharmaceutique est une matière qui requière une prise en charge **multidisciplinaire** réunissant différents acteurs tels que la justice, la police, la douane et les SPF Economie et Finances* ». Lorsqu'il s'agit de sites hébergés à l'étranger, la collaboration se fait souvent avec Interpol.

« *J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir auprès de la Ministre DE BLOCK à propos des **médicaments de contrebande** qui circulent sur le net. Dans l'intérêt du bien-être des consommateurs, il est nécessaire **poursuivre la réflexion** et **d'éviter une banalisation du marché des médicaments** » souligne Katrin JADIN.*

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS  
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATRIN JADIN :**  
Tél. : 0478/333.417 | e-mail : [katrin@jadin.be](mailto:katrin@jadin.be)